

# Enquête : quelles intercommunalités françaises produisent le moins de déchets ?



MAIRIE DE PARIS  
NE DÉPOSEZ RIEN SUR LA VOIE PUBLIQUE  
Triez vos déchets  
UTILISEZ LE SAC APPROPRIÉ

Zero Waste France a enquêté sur les performances des intercommunalités françaises en matière de production d'ordures ménagères résiduelles (déchets des ménages non recyclés).

L'objectif : **identifier les intercommunalités françaises qui produisent moins de 150 kg d'ordures résiduelles par habitant et par an en 2017, et comprendre certains des facteurs qui ont mené à cette réussite.**

## Sommaire

<b>Introduction : une production moyenne de déchets importante, qui cache des disparités territoriales</b>	<b>p.4</b>
<b>Méthodologie de l'étude</b>	<b>p.5</b>
Le choix de la production d'ordures ménagères résiduelles comme critère déterminant	p.5
Phase d'identification des collectivités performantes	p.6
Constitution de la base de données préalable	p.6
Confirmation des résultats	p.7
Focus - Les rapports annuels sur la qualité et le prix du service public de prévention et gestion des déchets (RPQS) : une obligation réglementaire encore trop souvent méconnue.	p.8
<b>Portraits des intercommunalités performantes</b>	<b>p.9</b>
Combien d'intercommunalités performantes en France ?	p.9
Quelle représentativité géographique ?	p.9
Quelle typologie de territoires ?	p.10
<b>Analyse transversale des résultats de l'enquête</b>	<b>p.11</b>
Un facteur de performance bien identifiable : la tarification incitative	p.11
Que reste-t-il dans les poubelles des collectivités performantes ?	p.12
Des performances à mettre en perspective avec la production totale de déchets du territoire (DMA)	p.13
<b>Conclusion</b>	<b>p.14</b>
<b>Annexes</b>	<b>p.15</b>

## Introduction : une production moyenne de déchets importante qui cache des disparités territoriales

En moyenne, un français produit par an 573 kg de déchets ménagers et assimilés (DMA). Cette catégorie comprend les ordures ménagères, collectées en porte à porte, ainsi que les objets apportés en déchetterie, ou encore les déchets triés (emballages, papiers, verre, textiles...). Parmi ces 573 kg, **261 kg sont constitués par les ordures ménagères résiduelles (OMR)<sup>1</sup>**, qui correspondent aux poubelles non triées, collectées auprès des ménages (la poubelle grise). Ces déchets ne sont pas recyclés et sont envoyés en décharge ou en incinérateur, où ils représentent respectivement 81% et 30% des déchets traités par ces installations<sup>2</sup>. Réduire les OMR permet donc de réduire le recours à ces modes de traitement de déchets, générateurs de diverses pollutions.

**Ces moyennes nationales de production de déchets cachent cependant des disparités importantes entre intercommunalités**, qui est l'échelon territoriale en charge de la gestion des déchets. Ces différences sont dues aux typologies des territoires, mais également aux différents choix faits en termes de gestion et de financement du service public "déchets".

L'objectif de l'enquête citoyenne réalisée par Zero Waste France est ainsi d'**identifier et mettre en valeur les intercommunalités qui produisent le moins de déchets non triés en France**. Connaître leurs caractéristiques et les moyens mis en œuvre pour obtenir ces résultats devrait permettre par ailleurs d'inspirer d'autres territoires.

<sup>1</sup> ADEME, chiffre clés - l'essentiel 2018

<sup>2</sup> ADEME, DESPLATS Rafaëlle / MAHE Chloé. Octobre 2017. Les installations de traitement des déchets ménagers et assimilés en France. 25 pages

## Méthodologie de l'étude

### Le choix de la production d'ordures ménagères résiduelles comme critère déterminant

Dans le cadre de cette étude, nous avons fait le choix de prendre la quantité d'OMR par habitant produite comme l'unique critère pour qualifier la performance des intercommunalités.

La quantité d'OMR par habitant a l'avantage de rendre compte du résultat cumulé des **politiques de prévention des déchets menées par les collectivités et de la progression du tri**. C'est aussi une information qui doit être rendue publique par les collectivités et qui est calculée de manière similaire quelle que soit l'intercommunalité, facilitant ainsi la comparaison.

Dans cette étude est considérée comme performante une intercommunalité qui collecte **moins de 150 kg d'OMR** par habitant et par an en 2017<sup>1</sup>. Nous avons par ailleurs identifié spécifiquement les intercommunalités qui sont parvenues à passer sous le seuil symbolique des **100 kg d'OMR/habitant/an**.

Bien sûr, la démarche "zéro déchet, zéro gaspillage" ne se limite pas à ce seul indicateur des OMR. Cet indicateur ne rend par exemple pas compte des déchets amenés en déchetterie, ou encore des déchets produits par des entreprises sur le territoire de l'intercommunalité, qui ne seraient pas collectés par le service public. De plus, la démarche "Zero Waste" ne vise pas uniquement la réduction des déchets non recyclés mais prône plus globalement une réduction des ressources consommées, par l'application des trois "R" : réduire, réutiliser et recycler... seulement ce qui n'a pas pu être réduit ou réutilisé ! La réduction des OMR n'est donc qu'une des dimensions d'une politique zéro déchet et zéro gaspillage. La production des DMA (les déchets ménagers et assimilés), qui désigne l'ensemble des déchets pris en charge par le service public de gestion des déchets (y compris les déchets recyclables) permet d'appréhender de manière plus précise la production totale des déchets sur un territoire. Nous avons cependant choisi de ne pas utiliser cet indicateur comme critère de sélection des intercommunalités performantes pour plusieurs raisons.

D'une part, dans les rapports annuels sur la qualité et le prix du service public de prévention et gestion des déchets<sup>2</sup>, les quantités de DMA produites ne sont pas toujours disponibles ou ne sont pas calculées de la même manière (inclusion ou non des déchets de gravats par exemple). D'autre part, certains éléments extérieurs à la gestion des déchets peuvent augmenter ou réduire les DMA. C'est le cas notamment des conditions climatiques, qui influent sur les quantités de déchets verts quand ils sont collectés. Cela entraîne donc une difficulté de comparaison entre les intercommunalités.

Cependant, si des contextes locaux peuvent faire varier la quantité de DMA, cela ne signifie pas pour autant que les choix politiques ne peuvent pas influencer les quantités produites. Il serait ainsi intéressant de poursuivre ce travail d'enquête réalisé sur les OMR en analysant cette fois-ci les quantités de DMA produites dans chaque territoire.

<sup>1</sup> N'ont pas été pris en compte les refus de tri.

<sup>2</sup> Voir encadré

## Phase d'identification des collectivités performantes

Pour constituer notre base de travail nous avons procédé en deux temps :

- **Constitution d'une base de données** des intercommunalités susceptibles d'avoir atteint des bonnes performances de réduction d'OMR (-150 kg/hab.an) ;
- Une **phase de vérification des performances** de l'ensemble des intercommunalités identifiées dans la base.

A noter que l'identification des intercommunalités potentiellement performantes a été rendue complexe par la loi NOTRe de 2015 qui a contraint les regroupements de communes à avoir une taille minimale de 15 000 habitants. Cela a eu pour conséquence de nombreuses fusions de collectivités et une réduction de près de 40% du nombre d'intercommunalités. Les données de production de déchets des collectivités avant la réforme n'étaient donc en partie plus valides, leur périmètre ayant changé. Notre enquête se base sur les résultats de production d'OMR pour l'année 2017 (soit les données les plus récentes disponibles lors de la publication de cette enquête).

Il convient de noter par ailleurs que ce travail étudie les performances des intercommunalités en charge de la collecte des ordures ménagères. Les résultats présentés ici sont donc une moyenne de production de déchets calculée sur l'ensemble de l'intercommunalité. Il se peut qu'au sein d'une même intercommunalité, une commune soit beaucoup plus performante qu'une autre. Les données n'étant pas disponibles à l'échelle communale il n'a pas été possible de distinguer les résultats au sein d'un même territoire. Cette particularité est d'autant plus importante dans le contexte des redécoupages engendrés par la loi NOTRe : des intercommunalités performantes avant 2015 qui ont absorbé des intercommunalités moins performantes ont pu voir leur résultat moyen se modifier sensiblement.

### Constitution de la base de données préalable

L'identification des intercommunalités performantes s'est déroulée par étapes successives. Nous avons pris pour base les intercommunalités maîtres d'oeuvre en collecte des ordures ménagères pour 2018 grâce à une extraction de la base SINOE<sup>1</sup> de l'ADEME. Parmi cette population, nous avons distingué les intercommunalités nouvellement créées des autres. Pour ces dernières les résultats des OMR 2015 nous ont permis d'identifier les intercommunalités performantes ou susceptibles de l'être en 2017. Pour les intercommunalités nouvellement créées, nous avons cherché à identifier les structures anciennes auxquelles elles se rattachaient, afin d'analyser leurs performances avant fusion. Cette première base d'intercommunalités à moins de 150 kg/hab.an en 2015 (soit avant la loi NOTRe) représentait environ 80 intercommunalités.

<sup>1</sup> La base SINOE est une base de donnée et un outil d'analyse pour aider les collectivités à optimiser leur gestion des déchets. <https://www.sinoe.org/toutsavoir>

Nous avons complété cette base avec des données issues de la base SINOE postérieures à la loi NOTRe, ce qui nous a permis d'élargir cette liste à 120 intercommunalités.

Enfin, pour compléter cette base, nous y avons ajouté les intercommunalités ayant mis en place avant 2017 des mesures susceptibles d'avoir un effet important sur les OMR - la tarification incitative et la collecte séparée des biodéchets<sup>1</sup> - ainsi que les intercommunalités lauréates de l'appel à projet "Territoire zéro déchet, zéro gaspillage" en 2014. La base de intercommunalités potentiellement performantes comptait ainsi, à ce stade, près de 200 intercommunalités.

### Confirmation des résultats

A partir de cette base, nous avons procédé à la **vérification systématique** des performances de production d'OMR de ces intercommunalités grâce à leur rapport annuel sur la qualité et le prix du service public de prévention et de gestion des déchets de 2017. Ces rapports sont disponibles en ligne ou bien nous ont été adressés sur demande à la collectivité. Ils nous ont permis d'identifier les intercommunalités de la base qui étaient effectivement en dessous du seuil de 150 kg d'OMR/hab/an ou du seuil de 100 kg). Les collectivités n'ayant pas donné suite à nos demandes de transmission de leur rapport annuel ont été écartées de la base.

**Cette méthode est bien sûr imparfaite. Il est possible que des collectivités performantes n'aient pas été identifiées dans la base préliminaire. Il est également possible que certaines collectivités qui n'ont pas communiqué leur rapport annuel soient en réalité en dessous du seuil de 150 kg d'OMR/hab/an.** Néanmoins, cette méthode a été pensée pour limiter au maximum les marges d'erreur. Elle a permis par ailleurs d'évaluer la quantité d'informations effectivement disponible pour un citoyen souhaitant réaliser le même type d'exercice que celui que nous avons réalisé.

<sup>1</sup> Ici le choix a été fait de prendre la collecte des biodéchets plutôt que les actions de compostage dans la mesure où celles-ci sont difficiles à quantifier en l'état. La catégorie des actions de compostage étant vaste, elle recoupe des réalités très différentes sur les intercommunalités.

### Focus - Les rapports annuels sur la qualité et le prix du service public de prévention et gestion des déchets (RPQS) : une obligation réglementaire encore trop souvent méconnue

Le RPQS<sup>1</sup> contient des informations sur les quantités de déchets collectés, leur destination, le coût de l'organisation du service public et les modalités de son financement. Ce rapport doit être fait annuellement - "au plus tard dans les six mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné"<sup>2</sup> - par la structure en charge de la collecte et du traitement des déchets. Il permet d'informer et de rendre compte de la situation de la politique de gestion des déchets de l'intercommunalité afin que chaque usager du service public puisse connaître les résultats de celui-ci. En tant qu'**obligation réglementaire, la collectivité est tenue de le mettre à disposition sur son site internet et de le communiquer à toute personne qui en fait la demande**. Dans le cas contraire, chaque citoyen a la possibilité de faire une réclamation à Commission d'accès aux documents administratif pour obtenir le RPQS.

**Notre enquête a cependant démontré que cette obligation n'était pas toujours respectée ni même connue des collectivités locales.** Sur environ 200 intercommunalités identifiées et contactées, seules 67 intercommunalités avaient publié leur rapport sur leur site internet. Pour les autres, des demandes par courriel et téléphone ont été faites pour obtenir les rapports restants. Malgré plusieurs relances, 40 d'entre elles ne nous ont pas communiqué leurs rapports au moment de la finalisation de cette étude. Enfin, certains rapports ne présentaient pas les données minimales exigées par la loi<sup>3</sup>. Cela pose un problème de transparence vis-à-vis de l'usager du service public, et de suivi de la gestion des déchets.

<sup>1</sup> La rédaction et la diffusion de ce document est encadré par l'Article D2224-1 du Code Général des Collectivités Territoriales Modifié par Décret n°2015-1827 du 30 décembre 2015 - art. 1.

<sup>2</sup> Article L2224-17-1 du Code Général des Collectivités Territoriales

<sup>3</sup> [https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexteArticle.do%3Bjsessionid=863901E3B78C0202C43277A2C8DF2C73.tplgfr35s\\_1?cidTexte=JORFTEXT000031739883&idArticle=LEGIARTI000031783489&dateTexte=20151231](https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexteArticle.do%3Bjsessionid=863901E3B78C0202C43277A2C8DF2C73.tplgfr35s_1?cidTexte=JORFTEXT000031739883&idArticle=LEGIARTI000031783489&dateTexte=20151231)



## Portraits des intercommunalités performantes

### Combien d'intercommunalités performantes en France ?

Selon notre enquête, **91 intercommunalités<sup>1</sup>** (sur plus de 1000 intercommunalités en charge de la collecte des déchets) **jettent moins de 150 kg d'OMR par habitant et par an**. Parmi celles-ci, **18 intercommunalités sont à moins de 100 kg**. Cela représente au total **près de 3,3 millions de personnes, dont plus de 500 000 dans les intercommunalités à moins de 100 kg**. La réduction significative des flux d'OMR concerne ainsi une part non négligeable de la population, mais reste réservée à un petit groupe d'intercommunalités "pionnières". Leur performance (écart de plus de 100 kg de déchets par habitant par rapport à la moyenne nationale) permet d'identifier les marges de manœuvre dont disposent les autres intercommunalités.

### Quelle représentativité géographique ?

Ces intercommunalités se trouvent principalement dans trois régions : Pays de la Loire, Grand-Est et Bourgogne-Franche-Comté. Mais il y a une présence d'intercommunalités performantes sur une large partie de la France (9 régions sur 13). Le tableau ci-dessous détaille la répartition géographique des intercommunalités performantes. La base complète, en annexe, indique également leur département.

Région	Nombre d'intercommunalités à - 150 kg OMR/hab.an	Nombre d'intercommunalités à - 100 kg OMR/hab.an
Pays de la Loire	30	8
Nouvelle-Aquitaine	1	0
Grand-Est	22	6
Ile-de-France	1	0
Auvergne-Rhône-Alpes	6	0
Bourgogne-Franche-Comté	19	3
Bretagne	6	1
Centre -Val de Loire	4	0
Normandie	2	0

<sup>1</sup> La base des intercommunalités performantes est présente en annexe.

## Quelle typologie des territoires ?

Les intercommunalités performantes présentent des typologies et caractéristiques de territoires variées, malgré la forte présence d'intercommunalités rurales et l'absence d'intercommunalités touristiques parmi les meilleures<sup>1</sup>.

La forte représentation des intercommunalités rurales peut s'expliquer par une plus grande facilité à mettre en place la tarification incitative, une présence plus faible de commerces et d'activités économiques, et des habitats plus fréquemment dotés de jardins, ce qui facilite le compostage.

Si certaines typologies de territoires (rural ou mixte à dominante rurale) semblent faciliter l'atteinte des performances de réduction des déchets, il ne s'agit toutefois pas d'une condition suffisante (parmi les 356 intercommunalités rurales recensées sur la base SINOE, seules 37 d'entre elles produisent moins de 150 kg d'OMR/hab/an, soit environ 10%).

Il faut donc analyser les politiques mises en place pour comprendre quels ont été les facteurs de réussite. Près de 40% des intercommunalités à moins de 100 kg sont par ailleurs des intercommunalités classées dans la catégorie "mixtes" (à dominante rurale ou urbaine), indiquant que de bonnes performances sont également possibles en milieu plus urbanisé.

Typologie des intercommunalités <sup>2</sup>	Total	-150 kg OMR/hab/an	-100 kg OMR/hab/an
MIXTE à dominante rurale (Si la densité de logements est inférieure à 80 logements/Km <sup>2</sup> )	343	45	5
MIXTE à dominante urbaine (Si la densité de logements est supérieure à 80 logements/Km <sup>2</sup> )	102	4	2
RURAL avec ville centre (densité de population est inférieure à 35 logements/Km <sup>2</sup> et taux d'habitat collectif > 10%)	167	17	5
RURAL dispersé (densité de population est inférieure à 35 logements/Km <sup>2</sup> et taux d'habitat collectif < 10%)	189	20	6
URBAIN (densité de logements est supérieure à 200 logements/Km <sup>2</sup> )	127	2	0
TOURISTIQUE (présente plus d'1,5 lit touristique par habitant ou présente un taux de résidences secondaires supérieur à 50% ou présente au moins 10 commerces pour 1000 habitants)	113	0	0

<sup>1</sup> La classification par typologie se base sur les typologies de territoires retenues par l'ADEME dans la base SINOE, qui classe les territoires en plusieurs catégories : rurales, mixtes, urbains, touristiques, etc

<sup>2</sup> <https://www.sinoe.org/documents/download/idDoc/1039> - (Précisions sur les typologies à partir de la page 12).

La liste des intercommunalités performantes comprend également une seule ville de plus de 100 000 habitants : l'agglomération de Besançon (25), qui a considérablement réduit ses tonnages d'OMR entre 2008 et 2017. Si le contexte urbain semble moins favorable à la réduction des déchets, l'exemple du Grand Besançon rappelle ainsi qu'une politique de réduction et de progression du tri ambitieuse peut porter ses fruits.

## Analyse transversale des résultats de l'enquête

### Un facteur de performance bien identifiable : la tarification incitative

Le dénominateur commun des intercommunalités performantes est la tarification incitative (TI), qui consiste à faire varier la facture d'enlèvement des ordures ménagères en fonction de la quantité de déchets non triés par les foyers.

Ainsi, **97 % des intercommunalités à moins de 150 kg sont en TI** totale ou partielle (sur une partie seulement de leur intercommunalité) et **100 % des intercommunalités à moins de 100 kg ont recours à ce mode de tarification.**

Pour plusieurs intercommunalités étudiées, cette mise en place a entraîné une diminution drastique des tonnages d'ordures ménagères produites en quelques années. C'est le cas par exemple pour la Communauté de Communes de la Région de Rambervillers (88) qui a réduit de 68 % ses OMR depuis 2010 pour atteindre, en 2017, 79 kg/hab/an. Le Sictom du Val de Saône (70) a quant à lui vu son ratio d'OMR baisser en un an de 111 kg pour atteindre 104 kg en 2017.

Selon l'Ademe, mettre en place la TI permet de réduire en moyenne de 41% les quantités d'OMR. Globalement, la TI a un effet d'incitation au tri avec un transfert des gisements triables de la poubelle d'OMR aux poubelles de tri (+40% en moyenne). Mais elle incite aussi à une réduction globale des DMA (-8%)<sup>1</sup>.

**Contrairement à la tarification incitative, la mise en place d'un système de collecte séparée des biodéchets semble être moins décisive pour expliquer les faibles productions d'OMR de certaines collectivités.** Un élément d'explication peut être le nombre important d'intercommunalités rurales ou à dominante rurales parmi les collectivités performantes. La pratique du compostage de proximité est effectivement facilitée dans ces territoires où les foyers disposent traditionnellement de jardin, rendant la mise en place d'une collecte séparée des biodéchets moins déterminante pour diminuer les quantités d'OMR.

<sup>1</sup> <https://www.ademe.fr/expertises/dechets/passer-a-l'action/couts-financement/dossier/modes-financement-service-public-gestion-dechets/tarification-incitative-ti>

Pourcentage d'intercommunalités ayant mis en place :	Parmi celles à - 150 kg/hab/an	Parmi celles à - 100 kg/hab/an
La Tarification Incitative	97% (couverture totale ou partielle du territoire)	100%
La Collecte Séparée des biodéchets	8%	22%
TI + CS des biodéchets	7%	22%

## Que reste-t-il dans les poubelles des collectivités performantes ?

Certaines collectivités performantes ont réalisé des caractérisations de déchets récentes et ont publié les résultats dans leur rapport annuel. L'opération de caractérisation consiste à analyser les types de déchets présents dans les OMR (emballages, déchets organiques, papiers, etc.). **Dans le cas des collectivités performantes, ces analyses sont précieuses car elles permettent de connaître "ce qu'il reste" une fois arrivé à moins de 150, voire 100 kg d'OMR/hab/an.**

Ces caractérisations de déchets ne sont pas systématiques, et leurs résultats ne sont pas nécessairement rendus publics. Au cours de notre enquête, nous avons cependant relevé les résultats de deux caractérisations de déchets réalisées dans deux collectivités performantes, qui permettent de tirer quelques enseignements intéressants :

- D'une part, de manière assez logique, **la quantité de déchets organiques restants dans les OMR est plus faible dans les collectivités performantes que la moyenne française.** Ce résultat confirme que des solutions de détournement des biodéchets ont été appliquées, que ce soit via la mise en place d'une collecte séparée des déchets organiques ou grâce au compostage de proximité.

Ainsi, pour le Smictom de la Vallée de l'Authion (112 kg d'OMR par an et par habitant), les déchets organiques présents dans les OMR représentent une trentaine de kg/hab. De la même manière, pour la communauté de communes de Ouche et Montagne (117 kg OMR/hab/an), les déchets alimentaires présents dans les OMR ne représentent que 15 kg/hab/an. A titre de comparaison, l'ADEME estime à environ 100 kg/hab.an les quantités de déchets putrescibles présents dans les OMR<sup>1</sup>.

- D'autre part, **les textiles sanitaires (protections hygiéniques, lingettes et surtout couches) représentent une part importante des OMR.** Ils représentent ainsi par exemple 25 kg sur les 117 kg d'OMR de la CC de Ouche et Montagne, soit un peu moins d'un quart des OMR encore produites !

<sup>1</sup> Données issues de la Campagne nationale de caractérisation des ordures ménagères de l'ADEME réalisée en 2007.

• Enfin, les caractérisations démontrent qu'il existe encore des marges de progression pour ces collectivités. Ainsi les résultats de la caractérisation du Smictom de la Vallée de l'Authion souligne que plus de 60 kg de déchets/hab (sur les 112 kg produits) pourraient encore être détournés des OMR grâce à la réduction à la source, au compostage et à l'amélioration du tri<sup>1</sup>. De la même manière, la communauté de communes de Ouche et Montagne (21) estime que **ce sont encore 81 kg qui pourraient être détournés de ses OMR.**

## Des performances à mettre en perspective avec la production totale de déchets du territoire (DMA)

L'étude des intercommunalités les plus performantes en matière de production d'OMR révèle par ailleurs qu'il **n'existe pas nécessairement de lien entre une production faible d'OMR et une production faible de DMA<sup>1</sup>**. Autrement dit, les collectivités qui atteignent des performances comparables en matière de production d'OMR (déchets non recyclés), peuvent avoir, en matière de production totale de déchets (y compris les déchets recyclables), des résultats très différents les uns des autres et certaines produisent toujours des quantités importantes de déchets.

Ces différences peuvent s'expliquer par des méthodes de comptabilisation des DMA qui ne sont pas uniformes d'un territoire à l'autre (par ex. certaines collectivités comptabilisent les gravats dans leurs DMA quand d'autres ne le font pas). Mais une forte production de DMA malgré une faible production d'OMR peut également indiquer que des marges de manœuvre importantes demeurent pour réduire les quantités totales de déchets produits sur le territoire et pris en charge par le service public de gestion des déchets.

L'étude des rapports annuels montre que **certaines de ces intercommunalités font ainsi de la prévention de l'ensemble des déchets un axe fort de leur politique** et l'envisagent comme une **continuité de leurs bonnes performances en termes de production d'OMR.**

Ainsi, l'intercommunalité de Mauges a soutenu l'installation d'un lieu de réemploi sur son territoire, "l'écocyclerie de Mauges", qui a permis d'éviter 500 tonnes de déchets soit l'équivalent de 4 kg par an et par habitant sur l'intercommunalité<sup>2</sup>.

La communauté de communes de Blavet Bellevue Océan, qui produit par exemple 222 kg/hab/an de déchets verts, a pour sa part acheté en 2016 un broyeur pour les déchets de jardin, qu'elle partage avec les services communaux. Elle subventionne également la location par les particuliers de broyeurs individuels. Ces actions visent à encourager la gestion in situ des déchets verts plutôt que leur apport en déchèteries.

Enfin, Questembert Communauté (108 kg d'OMR/an/habitant) a quantifié dans son rapport annuel l'impact de ses différentes actions de prévention des déchets sur la diminution des tonnages des déchets.

<sup>1</sup> La communauté de Communes Blavet Bellevue Océan (105 kg d'OMR) produit par exemple 647 kg de DMA/hab.an. Le syndicat Intercommunal du Segreen pour le Traitement des Ordures (81 kg d'OMR/hab.an) produit 587 kg de DMA par habitant.

<sup>2</sup> <https://ecocycleriedesmauges.blogspot.com/p/nos-services.html>

L'évolution de la prévention à Questembert Communauté en quelques chiffres :

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	Total
<b>Nbre de foyers avec composteur</b>	3 300	4 900	5 380	5 828	6 154	6 499	6 878	7 324	<b>4 843</b>
Tonnage évité	297	441	484	525	554	585	619	659	
<b>Nbre de d'inscrits compostage collectif</b>			13	25	29	36	40	52	
Tonnage évité			1	2	3	3	4	5	
<b>Nbre boîtes aux lettres avec STOP PUB</b>	1 849	2 292	2 755	3 259	2 736	3 000	3 411	nc	
Tonnage évité	61	76	91	107	90	99	112	nc	
<b>Nbre manifestations gobelets consignés</b>		20	25	55	49	29	47	34	
Tonnage évité		0,3	0,3	0,5	0,5	0,3	0,5	0,4	
<b>Nbre familles achat couches lavables</b>			3	10	5	1	3	2	
Tonnage évité			1,5	6,5	7,5	3	2	2,5	

Au total, depuis 2010, ce sont environ 4843 tonnes de déchets qui ont pu être évitées grâce à ces quelques actions de prévention<sup>1</sup>.

## Conclusion

Les intercommunalités listées dans cette étude, qui parviennent à produire plus de 100 kg/hab/an de déchets en moins que la moyenne française, **démontrent qu'il est possible de réduire de façon importante la quantité de déchets résiduels produits sur un territoire, et que ces résultats découlent en partie de choix politiques.**

Si elles concernent aujourd'hui une part minoritaire de la population (près de 3,3 millions d'habitants), il n'en reste pas moins que ces bonnes performances ont un impact important en termes de réduction des déchets au niveau global. Ainsi, si l'on compare ces performances à la moyenne nationale, **on peut estimer que les politiques de ces collectivités ont permis a minima de détourner plus de 350 000 tonnes de déchets des ordures résiduelles annuellement en France, soit autant de déchets qui n'ont pas été envoyés en décharges ou en incinérateurs en 2017<sup>1</sup>.**

Ces chiffres laissent présager du potentiel considérable de déchets résiduels qui pourraient être évités si les performances de ces collectivités pionnières étaient atteintes par l'ensemble des intercommunalités en France.

<sup>1</sup> Estimation réalisée en prenant pour base la moyenne de production d'OMR en France (261 kg OMR/hab) et en y soustrayant les 111 kg/hab minimum évités pour les 3,3 Millions d'habitants qui vivent dans des collectivités locales produisant moins de 150 kg OMR/hab.

## Annexes

### Annexe 1 : Tableau des intercommunalités performantes

Nom de l'intercommunalité	Commune où l'intercommunalité a son siège	Région	Population concernée	OMR 2017	Mode de financement incitatif	Collecte sélectif des bio-déchets
Communauté de Communes Sud Alsace Largue	Dannemarie	Grand-Est	22093	64	oui	oui
Communauté de Communes du Pays des Herbiers	Les Herbiers	Pays de la Loire	29175	77	oui	non
Communauté de Communes du Pays-de-mortagne	La Verrie	Pays de la Loire	27353	78	oui	non
Communauté de Communes de la Région de Rambervillers	Rambervillers	Grand-Est	13452	79	oui	non
Syndicat Intercommunal du Segreen pour le Traitement des Ordures	Segré	Pays de la Loire	35604	82	oui	non
Smictom des Pays de Vilaine	Pipriac	Bretagne	83721	83	oui	oui
Communauté de Communes des Quatre Rivières	Dampierre-sur-Salon	Bourgogne-Franche-Comté	10133	84	oui	non
Communauté de Communes Chateaubriant - Derval	Châteaubriant	Pays de la Loire	10839	88	Partiellement	non
Communauté de Communes de la Région de Guebwiller	Guebwiller	Grand-Est	39537	89	oui	oui
Sictom de Villersexel	Esprels	Bourgogne-Franche-Comté	16933	91	oui	non
Syndicat Mixte de Collecte et Traitement des Déchets Ménagers et Assimilés de la Région de Lerrain	Lerrain	Grand-Est	24986	91	oui	non
Communauté de Communes du Pays de Saint-fulgent - les Essarts	Saint-Fulgent	Pays de la Loire	27695*	91	oui	non
Communauté de Communes du Pays de Revigny-sur-ormain	Revigny-sur-Ormain	Grand-Est	7409	92	oui	non
Syndicat Mixte de Thann - Cernay	Aspach-le-Haut	Grand-Est	42495	92	oui	oui
Sictom des 3 Com 25	Baume-les-Dames	Bourgogne-Franche-Comté	19671	93	oui	non
Scom Est Vendéen	Pouzauges	Pays de la Loire	72684	94	oui	non
Communauté de Communes Loué-brûlon-noyen	Mareil-en-Champagne	Pays de la Loire	19004	97	oui	non
Communauté de Communes de la Région de Nozay	Nozay	Pays de la Loire	15707	99	oui	non
Mauges communauté	Beaupréau	Pays de la Loire	119900	100	oui	non
Communauté de Communes de Vezouze en Piémont	Blâmont	Grand-Est	11870	101	oui	non
Sictom du Val de Saône	Scey-sur-Saône-et-Saint-Albin	Bourgogne-Franche-Comté	63045	104	oui	non
Communauté de Communes Blavet Bellevue Ocean	Merlevenez	Bretagne	18138	105	oui	non
Communauté de Communes du Val Mamaysien	Mamay	Bourgogne-Franche-Comté	12802	105	oui	non
Communauté de Communes des Ballons des Hautes-vosges	Fresse-sur-Moselle	Grand-Est	15072	106	oui	non
Communauté de Communes Anjou Bleu	Segré	Pays de la Loire	35834	106	oui	non
Communauté de Communes du Kochersberg et de l'Ackerland	Truchtersheim	Grand-Est	24755	106	oui	non
Communauté de Communes Montaignu - Rocheservière	Montaignu	Pays de la Loire	48575	107	oui	non
Clisson Sèvre et Maine Aggloh!	Clisson	Pays de la Loire	54924	107	oui	non
Charlieu-Belmont Communauté	Charlieu	Auvergne-Rhône-Alpes	23468	107	oui	non
Smidom Veyle Saône	Saint-Didier-sur-Chalaronne	Auvergne-Rhône-Alpes	31749	107	oui	non
Communauté de Communes Sundgau	Altkirch	Grand-Est	48182	108	Partiellement	oui
Questembert Communauté	Questembert	Bretagne	23024	108	oui	non
Syndicat Mixte Intercommunal de Collecte et Traitement des Ordures Ménagères de la région de saverne	Saverne	Grand-Est	63456	109	oui	non
Communauté de Communes de l'Aillantais	Aillant-sur-Tholon	Bourgogne-Franche-Comté	10680	109	oui	non
Communauté de Communes de la Vallée de Kaysersberg	Kaysersberg	Grand-Est	16870	110	oui	non
Communauté de Communes Entre Saône et Grosne	Sennecey-le-Grand	Bourgogne-Franche-Comté	11804	110	oui	non
Communauté de Communes du Pays des Achards	La Chapelle-Achard	Pays de la Loire	18633	111	oui	non

Les données par un \* proviennent de SINOE.

Smictom du Centre-Ouest de l'Ille et Vilaine	Saint-Méen-le-Grand	Bretagne	99852	111	oui	non
Communauté de Communes Ouche et Montagne	Sainte-Marie-sur-Ouche	Bourgogne-Franche-Comté	10931	112	oui	non
Communauté de Communes du Pays Rhénan	Drusenheim	Grand-Est	36556	112	oui	non
Smictom de la Vallée de l'Authion	Beaufort-en-Vallée	Pays de la Loire	36380	112	oui	non
Communauté de Communes Champagne Conlinoise et du Pays de Sillé	Conlie	Pays de la Loire	19000	113	oui	non
Communauté de Communes du Lac d'Aiguebelette	Nances	Auvergne-Rhône-Alpes	5831*	114	oui	non
Communauté de Communes du Pays d'Ancenis	Ancenis	Pays de la Loire	65800	114	oui	non
Syctom du Loire Beconnais et Ses Environs	Le Louroux-Béconnais	Pays de la Loire	36591	115	oui	non
Smirgeomes	Saint-Calais	Pays de la Loire	85676	115	Partiellement	non
Communauté de Communes Loue Lison	Ormans	Bourgogne-Franche-Comté	25354*	116	oui	non
Smirtom du Saint Amandois	Drevant	Centre-Val de Loire	59000	117	oui	non
Communauté de Communes Val de Meuse - Voie Sacrée	Dieue-sur-Meuse	Grand-Est	9441	118	oui	non
Communauté de Communes de l'Orée de Bercebelinois	Écommoy	Pays de la Loire	19453*	119	oui	non
Communauté de Communes Sèvre et Loire	Vallet	Pays de la Loire	47573	120	oui	non
Sycomem Sud Vendée	Fontenay-le-Comte	Pays de la Loire	55712	120	oui	non
Communauté de Communes d'Erdre et Gesvres	Grandchamps-des-Fontaines	Pays de la Loire	58835	120	oui	non
Communauté de Communes de Grandlieu	La Chevrolière	Pays de la Loire	38779	121	oui	non
Communauté de Communes Ardennes Thiérache	Maubert-Fontaine	Grand-Est	14794	121	oui	non
Communauté de Communes du Pays de la Zorn	Hochfelden	Grand-Est	16567	123	oui	non
Communauté de Communes de Sablé-sur-Sarthe	Sablé-sur-Sarthe	Pays de la Loire	29273	123	oui	non
Communauté de Communes Centre Haut-rhin	Ensisheim	Grand-Est	15103	123	oui	non
Communauté de Communes Bresse et Saône	Ozan	Auvergne-Rhône-Alpes	26000	125	Partiellement	non
Communauté de Communes Convergence Garonne	Podensac	Nouvelle-Aquitaine	31650	126	Partiellement	non
Communauté de Communes Estuaire et Sillon	Savenay	Pays de la Loire	38178	127	oui	non
Syndicat Mixte du Val de Loir	Le Lude	Pays de la Loire	40858	127	oui	non
Communauté de communes du Pilat Rhodanien	Pélussin	Auvergne-Rhône-Alpes	16638	128	oui	non
Communauté de Communes du Pays de Lure	Lure	Bourgogne-Franche-Comté	20212	129	oui	non
Sedre de la Région d'Étampes	Étampes	Ile-de-France	22188	130	oui	non
Sictom de la Zone Sous Vosgienne	Rougemont-le-Château	Bourgogne-Franche-Comté	47900	130	oui	non
Communauté de Communes du Pays de Luxeuil	Luxeuil-les-Bains	Bourgogne-Franche-Comté	16245	131	oui	non
Communauté de Communes de Seille et Grand Couronné	Champenoux	Grand-Est	18650	133	Partiellement	non
Sictom de la Région de Châteauneuf Sur Loire	Châteauneuf-sur-Loire	Centre-Val de Loire	84875	133	oui	non
Communauté de Communes de la Vallée de Saint Amarin	Saint-Amarin	Grand-Est	12907	133	oui	oui
Communauté de Communes Vallées de l'Ome et de l'Odon	Évrecy	Normandie	16546	133	oui	non
Sictom Loir et Sarthe	Tiercé	Pays de la Loire	52163*	135	Partiellement	non
Communauté de Communes Pré-bocage Intercom	Aunay-sur-Odon	Normandie	25216	135	oui	non
Communauté de Communes Mayenne	Mayenne	Pays de la Loire	38000	136	Partiellement	non
Communauté de Communes du Pays de Maïche	Maïche	Bourgogne-Franche-Comté	18504	136	oui	non
Communauté de Communes Maine Saosnois	Marolles-les-Brautls	Pays de la Loire	28976	137	oui	non
Communauté de Communes de la Haute Vallée de l'Ognon	Méliey	Bourgogne-Franche-Comté	8916	137	oui	non
Communauté de Communes Auxonne Pontailier Val de Saône	Auxonne	Bourgogne-Franche-Comté	15367	137	oui	non
Communauté de Communes Bléré Val de Cher	Bléré	Centre-Val de Loire	21879	138	oui	non
Communauté de Communes de la Basse-zorn	Hoerd	Grand-Est	17215	138	oui	non
Smictom du Menez Bré	Bégard	Bretagne	16819	139	non	non
Communauté de Communes du Pays de Chateau-gontier	Château-Gontier	Pays de la Loire	31165	140	oui	non
Communauté de Communes Pays de Rouffach, Vignobles et Châteaux	Rouffach	Grand-Est	13267*	140	oui	non
Syndicat Mixte de Collecte des Ordures Ménagères du Haut-doubs	Pontarlier	Bourgogne-Franche-Comté	19348	141	oui	non
Communauté d'Agglomération de Forbach Porte de France	Forbach	Grand-Est	79899	142	non	oui
Communauté de Communes des Rives de Saône	Seurre	Bourgogne-Franche-Comté	20782	142	oui	non
Communauté de Communes du Pays d'Hericourt	Héricourt	Bourgogne-Franche-Comté	21475	142	oui	non
Smictom des Forêts	Liffré	Bretagne	37386	144	oui	non
Communauté d'Agglomération Châteauroux Métropole	Châteauroux	Centre-Val de Loire	76690	147	non	non
Syndicat du Bois de l'Aumône	Riom	Auvergne-Rhône-Alpes	172449	148	oui	non
Communauté d'Agglomération du Grand Besançon	Besançon	Bourgogne-Franche-Comté	192302	150	Partiellement	non



## Annexe 2 : Top 5 des agglomérations de plus de 100 000 habitants qui produisent le moins d'OMR (en 2017), en kg et par habitant

Nom de l'intercommunalité	Région	Population	OMR
Communauté d'Agglomération du Grand Besançon	Bourgogne-Franche-Comté	179275	150
Communauté Urbaine Angers Loire Métropole	Pays de la Loire	276258	181
Rennes Métropole	Bretagne	438865	192
Grenoble Alpes Métropole	Rhône-Alpes	445516	192
Nantes Métropole	Pays de la Loire	630372	214

## Annexe 3 : Production d'OMR en kg par habitant (en 2017) dans les 10 agglomérations françaises les plus peuplées

Nom de l'intercommunalité	Région	Population (2015)	OMR (2017)	Financement incitatif	Collecte des biodéchets
Nantes Métropole	Pays de la Loire	650023	214	Non	Non
Métropole de Lyon	Auvergne-Rhône-Alpes	1370678	227	Non	Non
Métropole Européenne de Lille	Hauts-de-France	1 143 572	233	Non	Partiellement
Eurométropole de Strasbourg	Grand-Est	477655	250	Non	Non
Bordeaux Métropole	Nouvelle-Aquitaine	760933	256	Non	Non
Toulouse Métropole	Occitanie	746919	290	Non	Non
Montpellier Méditerranée Métropole	Occitanie	457839	295	Non	Partiellement
Métropole Nice Côte d'Azur	Région Sud	538 574	333	Non	Non
Ville de Paris-Dpe	Ile-de-France	2228409	349	Non	Partiellement
Métropole Aix-marseille Provence	Région Sud	1841460	383	Non	Non

# Dépassons nos limites, pas celles de la planète.

Zero Waste France est une association  
qui défend la démarche zéro déchet,  
zéro gaspillage.

[www.zerowastefrance.org](http://www.zerowastefrance.org)

